

CFA



EDITION 2023





Qu'est-ce qu'un CFA ?

Le Centre de Formation des Apprentis est un organisme de formation qui s'adresse aux jeunes apprentis de 16 à 25 ans. Il leur fournit une formation générale complétée par une formation technologique et pratique permettant d'acquérir un diplôme et une expérience professionnelle favorisant l'insertion en entreprise. C'est un centre de formation professionnelle géré par des organismes privés, des chambres des métiers ou de commerce et d'industrie et des organismes publics.

Les centres de formation d'apprentis proposent de très nombreuses formations diplômantes, du CAP au diplôme d'ingénieur, et forment des professionnels reconnus sur le marché du travail. Les cours, les enseignements et les examens dispensés sont les mêmes pour les apprentis que pour les élèves en cursus classique préparant un diplôme équivalent. Le CFA a également pour mission d'informer le maître d'apprentissage sur les éléments importants inhérents à la formation de l'apprenti.

Un Centre de Formation des Apprentis est géré par un organisme gestionnaire qui peut être privé (entreprises, etc.), ou encore des organismes publics (chambres des métiers, CCI, etc.).

Comment ça marche ?

1 – Durée de la formation en CFA

La durée de la formation dans un centre de formation d'apprentis dépend du niveau de compétences et de connaissances de l'apprenti, et est adaptée en conséquence. En général, plus le niveau du diplôme visé est important, plus le nombre d'heures d'enseignements est élevé.

Toutefois, un minimum de 400 heures de formation est obligatoire chaque année. En cas de redoublement suite à un échec à l'examen, la formation au sein du centre de formation est alors de 240 heures minimum.

Le temps de formation au CFA est plus court que celui qui est dispensé dans d'autres centres de formation professionnelle car le temps de travail en entreprise est également formateur.

2 – Répartition des heures et alternance

Au sein du centre de formation des apprentis

Dans tous les CFA de France, la répartition entre les différents enseignements est la suivante :

Un tiers des heures est dédié à l'enseignement technologique et la pratique technique en atelier.

Deux tiers des heures sont dédiés à l'enseignement général (mathématique, français, économie, langues, etc.).



Entre le CFA et l'entreprise

Le rythme de l'alternance, c'est-à-dire l'alternance des périodes en centre de formation et des périodes en entreprise, varie selon le CFA choisi par l'apprenti, le diplôme et le métier visés.

Le plus souvent, l'apprenti passe une semaine en Centre de Formation d'Apprentis puis 2 semaines en entreprise.

3 – Les examens au sein des CFA

Comme pour tout diplôme, l'enseignement dispensé par un centre de formation est suivi par des examens, qui vérifient la bonne intégration des connaissances par l'apprenti.

Dans le cadre de son contrat d'apprentissage, l'apprenti est contraint de se rendre aux examens prévus dans le cadre de son diplôme ou titre professionnel.

L'entreprise s'engage d'ailleurs à laisser 5 jours de congés payés à l'apprenti pour se préparer et se rendre à ses examens.

4 – Les outils de coordination entre l'apprenti, son entreprise, et son CFA

Afin de coordonner les actions de l'apprenti, de son entreprise, et de son centre de formation, et afin de permettre une transparence de l'information entre eux, 3 outils indispensables sont mis en place :

Le livret d'Apprentissage : ce document obligatoire nécessite la collaboration des 3 parties. Il permet au maître d'apprentissage et aux formateurs du centre de formation de suivre l'évolution de la formation théorique de l'apprenti, de mesurer sa progression, et de fixer les objectifs à atteindre.

Grâce à ce livret, l'apprenti peut se préparer de la meilleure façon à son examen, et coordonner ses acquis théoriques avec les actions qu'il mène en entreprise.

Le document de liaison : destiné au maître d'apprentissage, il permet de résumer les objectifs poursuivis par l'apprenti tant en entreprise que durant les périodes de formation au sein du Centre de Formation des apprentis. Ce document mesure l'évolution des compétences et capacités acquises par l'apprenti et celles qu'il est censé acquérir à travers le reste de sa formation.

La fiche Navette : la fiche navette Entreprise-CFA est un support qui permet à l'apprenti d'émettre des observations, poser des questions, faire des recherches sur le métier qu'il exerce dans l'entreprise. Sorte de journal, ce document permet à l'apprenti de réaliser un suivi de sa propre expérience en entreprise en collaboration avec le maître d'apprentissage, dans le but de préparer des projets d'activités ou la collecte d'information.

6 – Le statut de l'apprenti au sein de l'organisme de formation

Au sein du CFA, l'apprenti n'est pas un élève, car il jouit du statut de « salarié de l'entreprise » dans laquelle il effectue son apprentissage.



A ce titre, les périodes que l'apprenti passe au centre de formation à étudier sont rémunérées par l'entreprise d'accueil comme des heures de travail.

7 – La vie de l'apprenti au CFA

Rentrée : comme dans de nombreux organismes de formation, la rentrée au centre de formation d'apprentis a généralement lieu en septembre ou en octobre. Mais il existe des cas divers avec dérogations, selon le contrat signé avec l'entreprise.

Travail : selon le diplôme visé, l'apprenti aura plus ou moins d'heures d'enseignement au CFA. Toutefois, en plus du travail en entreprise, l'apprenti devra organiser son temps pour réviser ses cours, rendre les devoirs imposés par ses professeurs et préparer ses examens.

Rencontres : le centre de formation est aussi un lieu de rencontre, où les jeunes apprentis pourront partager leur expérience, compétences, et commencer à créer leur réseau.

8 – Les missions et obligations du CFA

Un Centre de Formation d'Apprentis est tenu de fournir certaines informations aux apprentis, et de remplir auprès de ces derniers ainsi qu'auprès des employeurs de multiples obligations.

Pour retrouver d'avantage d'information sur ce sujet rendez-vous sur notre page dédiée aux missions et obligations des CFA.

Quel métier peut-on viser en cfa ?

Avec le nombre croissant d'entreprises qui proposent des contrats d'apprentissages, le nombre de métiers accessibles via l'alternance est grandissant. Aussi, le choix est si vaste qu'il serait compliqué d'énumérer ici tous les métiers concernés.

Cependant, il existe des secteurs particulièrement propices à l'alternance via le contrat d'apprentissage comme par exemple les secteurs de :

La banque (Chargé de clientèle, conseiller, analyste, etc...)

L'informatique

L'automobile

L'agroalimentaire

Où trouver un contrat d'apprentissage ?

Pour trouver son contrat d'apprentissage il existe plusieurs moyens :

Se rendre sur les sites classiques d'offres d'emplois ;

S'adresser aux chambres de métiers et de l'artisanat, à celles de commerce et d'industrie, ou aux chambres d'agriculture ;

Il est possible de présenter sa candidature de façon spontanée aux entreprises ou branches professionnelles repérées ;



Demander directement au CFA dans lequel on envisage de s'inscrire puisqu'il peut déjà avoir une base d'entreprises partenaires. Les ressources de financement des Centres de formation d'apprentis

La taxe d'apprentissage, qui est la principale ressource,

La participation de l'organisme gestionnaire,

Les subventions de l'État ou les subventions régionales (si la convention de création prévoit un financement).